

INFOS-ASEOR

N°17-2^{eme} Semestre 2004

*Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique.
Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.*

PREAMBULE

Paru à la suite d'une période d'élections Cantonales, Régionales, Européennes et aux changements des équipes qui ont suivi, notre précédent bulletin s'était limité à vous donner des informations sur les principaux événements sans y apporter de véritables solutions. Depuis l'ASEOR a pu commencer à rencontrer les nouveaux élus pour faire avancer les dossiers.

Pendant les campagnes nos candidats faisant de nombreuses promesses, l'ASEOR a décidé de publier à mi-mandat un bilan des engagements pris par chacun de nos élus. Vous trouverez à la fin de ce bulletin le premier de ces bilans, celui de Madame le Maire d'Orsay.

Nous sommes de plus en plus convaincus que l'avenir de notre environnement et cadre de vie local est fonction des orientations prises au niveau de l'Etat, la Région et du département.

Nous vous rappelons que sous la responsabilité de :

l'Etat :

La commission interministérielle d'aménagement du Territoire (CIAT) lors de sa séance du 18 décembre 2003 a donné pour mission au Préfet de Région Monsieur Bertrand Landrieu (rencontré le 7/09/2004) de suivre tout particulièrement l'aménagement du secteur du plateau de Saclay dans le cadre du Centre d'Envergure Européen.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie qui est gestionnaire de tous nos cours d'eau y compris pour l'Orge et l'Yvette va être mis en révision en 2005 pour une approbation en 2006.

Au niveau départemental le Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI) pour l'Yvette sera soumis à enquête publique début 2005.

La Région Ile de France

La révision du schéma directeur de la Région Ile de France de 1994 (SDRIF) a été lancée. Tous les documents d'urbanisme [Schémas Directeurs, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui vont remplacer les Plans d'occupation des sols (POS)] doivent lui être compatibles. D'ailleurs vous pouvez constater une grande frénésie de nos élus pour établir des PLU (Bures, Saclay, Gif, Palaiseau, Villebon, les Ulis,) avant la fin de la révision en cours du SDRIF. La commune d'Orsay se limite pour l'instant à des modifications du POS.

Le Département de l'Essonne

Un certain nombre de schémas directeurs concernant la voirie, les circulations douces, etc... sont élaborés par le conseil Général de l'Essonne

Ce dernier, après avoir mis en place un « observatoire de l'AGENDA 21 » (concerne le suivi des 110 engagements pris par le Conseil Général) vient de créer un observatoire de l'environnement. L'ASEOR est présente dans tous ces organismes.

La communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS)

Dans le cadre de ses compétences elle gère un certain nombre d'équipements tels que les installations sportives et culturelles, l'entretien des voiries déclarées par nos élus « d'intérêt intercommunal et structurantes », appellation devenue depuis le 3 septembre « réseau à vocation communautaire ».

LES ACTIONS DE L'ASEOR SUR LA COMMUNE

(Principales interventions de l'ASEOR depuis le « Infos ASEOR » N°16)

Le quartier de Mondétour

■ Aménagement du ring de la Folie Bessin

Présentation de 2 solutions possibles en Mairie des Ulis le 8 octobre. Suivant le choix l'une pourrait être terminée en 2010 et l'autre en 2014. Un point important, en dehors des accès à la RN 118 au droit du ring de la Folie Bessin il est prévu un accès à l'autoroute A 10 vers la province au niveau de l'échangeur actuel de Villejust, ce qui aurait dû être fait de puis longtemps.

■ Conséquences pour le quartier de l'adhésion des Ulis à la CAPS

Lors de son Conseil du 23 septembre 2004 la CAPS a voté son accord pour l'adhésion des Ulis par 25 voix pour, 11 contre et 3 abstentions. La délégation d'Orsay n'ayant pas donné sa position contrairement aux autres et le Conseil Municipal n'ayant pas délibéré sur ce point lors de sa séance du 18 octobre, l'ASEOR s'est vue dans l'obligation d'interroger par écrit chacun de nos élus. Il faut rappeler que cette décision d'extension de la CAPS doit être approuvée par chacun des Conseils Municipaux et sans délibération du Conseil avant la fin de l'année 2004 il est considéré par la loi comme y étant favorable. *(Aux Orcéens d'apprécier)*

Le quartier du Centre

■ La démolition d'une partie des anciens locaux de la MJC pour insalubrité

L'ASEOR a été informée par courrier en date du 8/11/2004 que l'ancien bâtiment de la MJC serait démolis à partir du 18 pour cause « d'une présence d'amiante dans la totalité des panneaux de parois vitrés, ainsi que les revêtements des sols et dans les Faux-plafonds ». Il est prévu à l'emplacement de la dalle « un engazonnement ». Le permis de démolir accordé le 22/07/2004 est la suite de la délibération du Conseil Municipal du 5/02/2002. Initialement cette délibération avait été prise pour la réalisation du Centre Culturel . *(Affaire à suivre)*.

Nous vous signalons que la salle Jacques Tati est constituée des mêmes matériaux.

Nous reconnaissons que la Municipalité suit de très près les problèmes d'insalubrités dans les bâtiments municipaux, mais peut être pas pour les motifs que nous pensons, il suffit pour cela de se rappeler que :

-la gardienne de la Grande Bouvèche a quitté son logement déclaré insalubre et qu'actuellement il est à nouveau occupé alors qu'aucuns travaux ne semblent avoir été effectués.

- le CAO a été expulsé de la Salle Edgard Renault considérée comme insalubre. Actuellement la municipalité y organise de nombreuses réunions alors que là aussi il n'y a eu aucuns travaux.

■ Les aménagements des locaux de la Mairie d'Orsay :

Les Orcéens ne sont pas prêts d'assister au Conseil Municipal à la Mairie, les travaux à répétitions sont loin d'être terminés. Généralement avant d'entreprendre des modifications dans un bâtiment ancien on procède à un diagnostic complet, ce qui ne semble pas avoir été fait.

■ L'aménagement du Centre ville à l'emplacement de la Poste

Dans le dernier bulletin nous vous annonçons qu'à la demande de l'ASEOR un groupe de travail « Îlot Poste » (bulletin Municipal N°32 mai- juin) allait être créé par la Municipalité pour l'aménagement du Centre ville à l'emplacement de la poste. Ce groupe ne s'est toujours pas réuni

Le quartier du Guichet

■ Le plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

Suite à la présentation du projet de PPRI pour le Département de l'Essonne en Sous Préfecture de Palaiseau le 31 mars, la réunion avec la « Police des eaux » (service de la DDE) et la Muni-

cipalité le 13 mai, l'ASEOR a poursuivi son action auprès du Préfet et de la DDE en particulier pour la zone Est dite des 9 Arpents prévue inondable par une crue centennale.

■ L'aménagement du Lac de Lozère

Les riverains propriétaires du Lac de Lozère, qui ont cédé gratuitement ce dernier au SIAH-VY (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette) pour sa rénovation et son entretien, ont fini par obtenir l'aménagement qu'ils souhaitaient.

Nous ne sommes pas arrivés à obtenir de nos élus une réunion commune d'information pour les habitants d'un même quartier demeurant sur deux communes voisines

Nous pouvons nous interroger sur l'avenir de l'intercommunalité qui existe dans les textes (CAPS) mais non sur le terrain pour le quotidien.

■ Les voiries structurantes d'intérêt intercommunal

A la suite du Conseil Communautaire du 29 avril 2004, proposant une liste de voies considérées comme **structurantes et d'intérêt intercommunal**, l'ASEOR, de manière à être plus efficace n'a voulu réagir que sur un secteur très représentatif (rues Aristide Briand, du Guichet, Alfred de Musset, Buffon, Corneille Lamartine, Florian, etc), cela ne veut pas dire que les autres sont oubliées. Avec l'appui d'une pétition qui a recueilli plus 170 signatures dans le quartier du Guichet l'ASEOR s'est adressée au Président de la CAPS et au Maire d'Orsay. Pour l'instant seul le Maire d'Orsay a répondu à l'ASEOR avec copie à tous les signataires de la pétition. Un rendez vous a été demandé au Président de la CAPS.

LES ACTIONS AUPRES DES COMMUNES VOISINES

■ ***Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Palaiseau***

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui devait être approuvé en juin 2003 ne l'a été finalement qu'en décembre 2003 par le Conseil Municipal de Palaiseau, nous venons d'apprendre que de nouvelles modifications y ont été apportées. (*Affaire à suivre*)

■ ***Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Bures sur Yvette***

Le PLU adopté définitivement par la ville de Bures présenterait quelques contradictions avec le projet de PPRI pour les autorisations de construire dans les zones inondables. (*Affaire à suivre*)

■ ***Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Villebon sur Yvette***

L'ASEOR étant agréée sur la Commune de Villebon vient de recevoir le projet de PADD.

■ ***Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Gif sur Yvette***

. Dans le projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable) présenté le 11 mai L'ASEOR dénonce la création de deux Centres de vie au Moulon sur le plateau de Saclay, ce qui n'est pas conforme au schéma directeur en vigueur. (*Affaire à suivre*).

A NOTER

Lors de la journée des Associations vous avez pu trouver une petite plaquette d'Information sur votre Association. Nous la tenons à votre disposition.

Assemblée Générale le 27 janvier 2005 à partir de 21h00 à la Grande Bouvèche

Bonnes fêtes de fin d'année

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Membre actif 14€, Membre Bienfaiteur 28€, Etudiant 3€

Nom :

Prénom :

Adresse :
